

Ville de
LOUVROIL



Aucune inscription le jour de la course



LES FOULÉES DE LOUVROIL

À PARTIR DE 9H30 - 28^{ème} ÉDITION

DIMANCHE 9 MARS 2025

DÉPARTS ET ARRIVÉES FACE AU CENTRE SOCIAL

Plus d'info sur www.louvroil.fr



LA COURSE FAIT PARTIE DU



stéphaneplaza
immobilier
MAUBEUGE 03.27.66.18.78

PROGRAMME

9H30 : 5,7 km à partir de cadets 08/09, féminins et masculins.

10H15 : 10 km à partir de cadets 08/09, féminins et masculins.

INSCRIPTIONS

- SERVICE DES SPORTS

rue Camille Guérin, 59720 Louvroil

03 27 64 35 77 ou 06 18 81 12 99 - servicedessports@louvroil.fr

- PERMANENCES

- Le 7 mars de 14h à 18h à la Maison des sports, rue Camille Guérin.

- Le 8 mars de 14h à 17h à la Maison des sports, rue Camille Guérin.

RETRAIT DES DOSSARDS

- Le 7 mars de 14h à 18h à la Maison des sports, rue Camille Guérin.

- Le 8 mars de 14h à 17h à la Maison des sports, rue Camille Guérin.

- Le jour de la course : au Centre Social à partir de 8h30.

PARTICIPATION

- **5,7 km** : 4€

- **10 km** : 6€

- Chèque à l'ordre de l'ASGL

RÉCOMPENSES

- **5,7 km** : Coupe au premier masculin et féminin, cartes cadeaux aux premiers de chaque catégorie.

- **10 km** : Coupe au premier masculin et féminin, cartes cadeaux aux trois premiers de chaque catégorie.

- 160€ à la première équipe de quatre classée toutes catégories M et F.

- 120€ à la deuxième équipe, 80€ à la troisième.

PAS DE CUMUL DE PRIX

PRIME DE 100€ POUR LE RECORD DE L'ÉPREUVE

RÈGLEMENT

Article 1 ORGANISATION

Les Foulées de LOUVROIL se déroulent tous les ans le 2ème Dimanche de Mars, organisées par l'Amicale Sportive et Gymnique de LOUVROIL avec le support de l'USM Athlétisme affilié à la Fédération Française d'Athlétisme, ainsi que de nombreux bénévoles.

Article 2 EPREUVES

Les Foulées de LOUVROIL regroupent deux épreuves :
9h30 : 5,7 Km à partir de cadets - Tarif : 4€
10h15 : 10 Km à partir de cadets - Tarif 6€

Article 3 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie :

a) Catégorie d'âge :

Cadets (nés en 08/09 et avant) pour les 2 courses.

b) licence FFA ou PPS

Pour les personnes mineures

Leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence athlé compétition, athlé entreprise, athlé running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la compétition. Les autres licences délivrées par la FFA (santé, encadrement et découverte) ne sont pas acceptées.

- Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministère chargé de la santé et du ministère chargé des sports) donne lieu à une réponse négative. A défaut elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Pour les personnes majeures

Licence FFA : Athlé Compétition , Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de manifestation.

D'une attestation (papier, électronique ou de type QR code) indiquant que la personne a réalisé le parcours de prévention santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée.

Pour être valable le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Les athlètes étrangers doivent également fournir un PPS pour leur participation.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Article 4 INSCRIPTION

Pour les inscriptions par courrier : La signature du bulletin est obligatoire (ou de son représentant légal pour les mineurs) pour pouvoir prendre part à la course.

Toute falsification du bulletin entraînera le déclassement de la course et la non-possibilité de réclamer une récompense. Elles devront parvenir avant le 8 Mars 2025.

Article 5 RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera au Centre Social le jour de la course à partir de 8h30.

Il vous faudra présenter la licence ou le pps (voir article 3) ainsi qu'une pièce d'identité ou des copies (pour les dossards d'une équipe à récupérer).

Cession de dossard : sauf demande faite auprès de l'organisation, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué pour cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Article 6 JURY

La compétition se déroule suivant les règles sportives de la FFA.

Le jury est composé d'officiels FFA, sous l'autorité d'un juge arbitre officiel désigné par la FFA.

Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales.

Leurs décisions sont sans appel.

Tout accompagnement (personne sans dossard) entraînera la disqualification du concurrent.

Les officiels sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se conduira de manière antisportive.

Article 7 PARCOURS

Le kilométrage sera indiqué tous les Km.

Seuls les vélos et les motos de l'organisation, ainsi que les véhicules de police, de secours et la voiture balais sont autorisés à circuler sur le parcours.

Un ravitaillement à mi parcours pour les 10 Km est fourni par l'organisation.

Une collation à l'arrivée sera offerte pour les 2 distances.

Article 8 ASSURANCES

A l'occasion des foulées de LOUVROIL, les organisateurs contractent une assurance responsabilité civile.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de AIAC Courtage.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant des dommages corporels aux quels leur pratique sportive peut les exposer.

Article 9 LES SECOURS

L'assistance médicale est confiée par contrat à la Croix Blanche.

Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée.

Les secouristes pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu de porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs ou poste de secours sur le parcours).

Article 10 CLASSEMENT-RECOMPENSES

Les classements seront affichés dans la salle un quart d'heure avant la remise des récompenses.

Pour les 5,7 Km seront récompensés les premiers de chaque catégorie homme et femme.

Pour les 10 Km seront récompensés les trois premiers de chaque catégories homme et femme.

Primes par équipe : - Les trois premières équipes de quatre classés toutes catégories homme et femme.

Article 11 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entrainera la mise hors course du concurrent fautif.

Article 12 DROIT D'IMAGE

Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contre partie financière, sur tous supports y compris, les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

Article 13 CNIL

Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse.

Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site (servicedessports@louvroil.fr) et celui de la FFA (cil@athle.fr)

Article 14 ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription à l'une des épreuves des Foulées de LOUVROIL veut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.

Article 15 DEGRADATION ET VOL

Le comité d'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de dégradation ou de vol au cours de la manifestation.

TIRAGES AU SORT :

5 KM :

- 2 TAPIS SOURIS
- 1 PACK CLAVIER, SOURIS, CASQUE, TAPIS
- 1 CASQUE AUDIO
- 2 SACS À DOS
- 1 BATTERIE EXTERNE
- 2 BRACELETS CONNECTÉS
- 1 ÉCOUTEUR STÉRÉO SANS FIL

10 KM :

- 2 TV 32 POUCES
- 2 PACKS CLAVIER, SOURIS, CASQUE, TAPIS
- 2 SACS À DOS
- 1 SMARTPHONE
- 1 BATTERIE EXTERNE
- 2 MONTRES CONNECTÉES
- 2 BRACELETS CONNECTÉS
- 3 ÉCOUTEURS STÉRÉO SANS FIL

stéphaneplaza
immobilier
C'EST LE COEUR QUI PARLE

Si vous cherchez un chez vous, venez chez nous !

43 avenue de France 59600 Maubeuge

03.27.66.18.78

maubeuge@stephaneplazaimmobilier.com

Stéphane Plaza Immobilier - Maubeuge

• REMISE DES RÉCOMPENSES À PARTIR DE 12H.

• SALLE DES SPORTS N°2 (COMPLEXE SPORTIF)





LES FOULÉES DE LOUVROIL



n° de Dossard

DIMANCHE 9 MARS 2025

BULLETIN D'INSCRIPTION

28^{ÈME} ÉDITION

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Sexe F M

Adresse : _____

Club _____ N° licence _____

Distance : 5.700m 10.000m

Droits d'inscription : 6€ pour les 10 kms.
4€ pour les 5,7 kms.

Document OBLIGATOIRE :

- Je joins une copie de ma licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Je joins mon parcours de prévention santé (PPS) mis en place par la FFA, via sa plateforme dédiée, de moins de trois mois avant la date des FOULÉES DE LOUVROIL.

* pour les mineurs, un certificat médical de moins de 6 mois ou le questionnaire de santé.

Je soussigné(e), ainsi que mes ayant droits, accepte le règlement de cette épreuve. J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement et sur lequel je figurerai, notamment les résultats. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr)

Signature obligatoire (ou du représentant légal pour les mineurs)

Je soussigné _____, père, mère ou représentant légal, autorise mon enfant à participer à la course.

Signature :

Je m'engage à prendre connaissance du règlement de l'épreuve sur votre site louvroil.fr.